

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 décembre 2020

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 11 décembre 2020

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 75

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Léo LACHAMBRE
M. Pierre PRIBETICH	Mme Kildine BATAILLE	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Thierry FALCONNET	M. Christophe AVENA	Mme Bénédicte PERSON-PICARD
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie VACHEROT	Mme Catherine VICTOR
M. José ALMEIDA	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	M. Gérard HERRMANN
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	M. Georges MEZUI	M. Laurent GOBET
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Laurence FAVIER	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	M. Massar N'DIAYE	M. Gaston FOUCHERES
M. Dominique GRIMPRET	Mme Lydie PFANDER-MENY	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-François COURGEY	Mme Céline TONOT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Jean-Marc RETY
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Philippe LEMANCEAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Catherine PAGEAUX
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Céline RENAUD	Mme Monique BAYARD
M. Antoine HOAREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Catherine GOZZI
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Laurence GERBET	M. Philippe SCHMITT
M. Benoît BORDAT	M. Bruno DAVID	Mme Isabelle PASTEUR
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Céline RABUT
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Frédéric GOULIER
Mme Najoua BELHADEF	M. Olivier MULLER	Mme Noëlle CAMBILLARD
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Karine HUON-SAVINA	M. Cyril GAUCHER
M. Denis HAMEAU	M. Patrice CHATEAU	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
M. Nicolas BOURNY	M. Lionel SANCHEZ	M. Stéphane WOYNAROSKI.
M. Guillaume RUET	M. Nicolas SCHOUTITH	
	M. Patrick AUDARD	

Membres absents :

M. Patrick CHAPUIS
M. Patrick BAUDEMONT

M. Rémi DETANG pouvoir à Mme Isabelle PASTEUR
M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Antoine HOAREAU
M. Marien LOVICHI pouvoir à M. François DESEILLE
Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à M. Léo LACHAMBRE
M. Jean DUBUET pouvoir à M. Gérard HERRMANN
M. Didier RELOT pouvoir à M. Guillaume RUET
M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Adrien GUENE pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Personnel – régime indemnitaire du cadre d'emplois des ingénieurs en chef**

En l'absence de régime indemnitaire spécifique au grade d'ingénieur général à Dijon métropole, il convient de mettre en place pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), conformément aux dispositions en vigueur dans la fonction publique de l'État (décret n°2014-513 du 20 mai 2014) et transposables dans la fonction publique territoriale.

Ce nouveau régime indemnitaire, qui ne repose plus sur les grades mais sur les fonctions, comprend deux parts :

-une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement à part fixe. Elle est liée aux fonctions exercées et à l'expérience professionnelle.

-un complément indemnitaire annuel (CIA), versé une fois par an, tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir ; son montant pourra varier d'une année sur l'autre.

Au préalable, chaque poste de travail doit être classé dans un groupe de fonctions.

Ce groupe sera déterminé en lien avec la place dans l'organigramme, le niveau de responsabilités, le degré d'expertise, la qualification nécessaire, les sujétions particulières, etc...

A chaque groupe de fonctions, correspondra un montant, étant précisé que les montants de l'IFSE et du CIA devront s'inscrire dans la limite des plafonds applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Les montants maximum annuels retenus pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef et par groupe de fonctions seraient les suivants :

Groupe de fonctions	Montants maximum annuels IFSE sans logement de fonction gratuit	Montants maximum annuels IFSE avec logement de fonction gratuit	Montants maximum annuels CIA
Groupe 1 Directeur Général des Services Directeur Général Adjoint des Services Directeur Général des Services Techniques Directeur Général Délégué	57 120 €	42 840 €	10 080 €
Groupe 2 Directeur de service	49 980 €	37 490 €	8 820 €
Groupe 3 Autres fonctions	42 330 €	31 750 €	7 470 €

Ces primes seront applicables aux agents métropolitains titulaires, stagiaires et contractuels, à temps complet ou non.

En cas de congé pour maladie de toute nature, le versement de ce régime indemnitaire ne sera pas suspendu. Il suivra seulement le sort du traitement.

Par ailleurs, le RIFSEEP sera cumulable avec la prime de fin d'année versée à Dijon métropole au titre des avantages collectivement acquis.

Enfin, des arrêtés individuels d'attribution et des avenants aux contrats seront établis.

Ce dossier, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2021, a été soumis à l'avis du comité technique.

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- **d'adopter**, à compter du 1^{er} janvier 2021, le RIFSEEP pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef, tel que défini ci-dessus,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les arrêtés individuels d'attribution, les avenants aux contrats ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions,
- **de dire** que la dépense sera prélevée sur les crédits des budgets successifs.

SCRUTIN : POUR : 84

CONTRE : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0